Réglementation de la manifestation des 30 et 31 mai 2020

Le Triathlon de Montauban 2020 est organisé par le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban (COTM).

ART.1 - GENERAL

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI le samedi 30 et le dimanche 31 mai 2020 au lac Balat David à Montauban.

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com.

ART. 2 – LES EPREUVES

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés. Les épreuves se déroulent pour la partie vélo avec drafting autorisé le samedi et le dimanche sur les courses S et non autorisé le dimanche sur la course M.

Le programme des courses est le suivant :

	Programme 2020										
	Samedi 30 mai 2020				Dimanche 31 mai 2020						
	Courses Jeunes		Course XS	B.L	G 14	Course M	Course S				
	Benjamins	Poussins- pupilles	Course XS	Relais Mixte	Course M	Relais	D3 hommes	D3 femmes	Individuel	Relais	
Heure départ	10H30	11H20	13H10	16H00	9H30	9H35	15H00	15H03	15H20	15H25	
Ouverture parc à vélo	9H45		12H20	15H00	8H15		13H45				
Fermeture parc à vélo	10H15		12H55	15H45	9H15		14H55				
Evacuation parc à vélo jusqu'à	12H00		14H40	19H00	13H30		18H00				
Remise récompense	14H15			18H15	12H45		17H30				

Les distances sont les suivantes :

	Distances Epreuves 2020							
		samedi 30	dimanche 31 mai 2020					
	Course Jeunes	Course Jeunes	Course XS	Relais Mixte	Course M	Course S		
	Benjamins	Poussins- pupilles		Format XS	Individuel et relais	D3, Individuel et relais		
			courses ouvertes à partir de la catégorie:					
			minime	minime	junior	cadet		
natation (mètres)	280	100	400	400	1500	750		
vélo (km)	4,7 (drafting)	2 (drafting)	8 (drafting)	8 (drafting)	38,4 (drafting interdit)	19,2 (drafting)		
course à pied (km)	1,7	1	2,5	2,5	9,4	4,7		

Les courses jeunes sont limitées à 50 participants par épreuve.

La course XS est limitée à 400 participants.

Le relais mixte est limité à 50 équipes de 4 (2 femmes – 2 hommes par équipe)

Le format S est limité à 400 inscrits (dont 350 individuels et 50 équipes challenge entreprise et relais simple).

Le format M est limité à 400 inscrits (dont 350 individuels et 50 équipes challenge entreprise et relais simple).

Selon les taux de remplissage, des listes d'attente pourront être mises en place.

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.

ART. 3 – INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés FFTRI et aux non licenciés.
- Pour s'inscrire, les non licencié(e)s FFTRI et les licences loisir doivent souscrire à un « Pass Compétition », moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTRI, et présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'évènement.
- Le Triathlon S D3 est réservé uniquement aux licencié(e)s compétition FFTRI des clubs de la Ligue Occitanie inscrits au Championnat Régional D3. Les équipes doivent être constituées de 3 à 5 athlètes.
- Licences fédérations étrangères : la prise d'un Pass Compétition est désormais obligatoire. Il est gratuit pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse). Pour les licenciés de ces fédérations, le certificat médical n'est pas nécessaire.
- Les inscriptions se font :
 - Soit par internet sur <u>www.sport-up.fr</u> jusqu'au jeudi 28 mai 2020 à minuit. Passée cette date il ne sera plus possible de s'inscrire par internet.
 - Sur place le jour de l'évènement, dans la limite des places disponibles <u>pour les courses jeunes uniquement</u>. Clôture des inscriptions sur place une heure avant le départ de chaque épreuve jeune.
- Le nombre de concurrents par course est limité (voir article 2).
- Pour les mineurs une autorisation du responsable légal est demandée.
- Toute inscription INCOMPLÈTE ne sera pas prise en compte (inscription en ligne, pièces justificatives et paiement). Si nous recevons une inscription incomplète, elle ne sera pas enregistrée. Si toutefois il reste des places le jour de l'épreuve, votre inscription sera prise en compte sur présentation des éléments manquants.

		Grille tarifs inscriptions							
		samedi 30 mai 2020				dimanche 3	31 mai 2020	Pack week end	
		Course Jeunes Benjamins	Course Jeunes	Course XS	Relais Mixte	Course M et Relais M	Course S - D3 - Relais S	courses ind.	courses ind.
Tarif individuel	licencié	5€	5	20€ Minimes: 5€	-	38€	28€	39€	46 €
	non-licencié	7€	7€	22€ Minimes: 7€	-	58€ dont 20€ de pass- competition	33€ dont 5€ de pass- competition	46€ (dont 7€ de pass- compétition)	68€ (dont 22€ de pass- compétition)
Tarif Relais ou Equipe	licencie ou non-licencié	-	-	-	64€ relais (+5€ par non- licencié)	48€ relais (+2€ par non- licencié)	39€ relais (+2€ par non- licencié)		
	challenge entreprise	-	-	-			100€ équipe (+2€ par non- licencié)		

Une remise exceptionnelle de 5 € sera accordée pour les inscriptions enregistrées <u>avant le 31 janvier 2020</u> pour toutes les épreuves (hormis les courses jeunes et pour les minimes sur la course XS).

Pack week-end: réduction tarifaire de 20% sur les courses individuelles (pack week-end: inscription à 2 courses, une le samedi, une le dimanche en individuel uniquement pour un même participant).

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : inscription.trimontauban@gmail.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

ART. 4 – RETRAIT DES DOSSARDS

- Les licenciés F.F.TRI. Compétition ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence (support papier ou numérique).
 - En cas d'impossibilité de présentation de sa licence F.F.TRI., le concurrent devra faire l'acquisition d'un « pass compétition » dans les mêmes conditions qu'un non-licencié et présenter un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
- Non licencié(e)s / Licences loisirs : un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique du TRIATHLON
 EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
- Licences fédérations étrangères : votre licence 2020 (pas de certificat médical nécessaire) et la prise d'un Pass Compétition
- Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée, à présenter lors du retrait des dossards.
- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par une seule personne du même club sur présentation de sa licence FFTRI.
- ATTENTION: un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard.

ART. 5 – CHRONOMETRAGE ET RELAIS

L'organisateur fournira un bracelet puce qui sera à accrocher à la cheville gauche.

Pour le relais B, le passage de la puce comme témoin : se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

Pour le relais mixte (relais A) : le passage de relais se fait dans la zone de passage de relais, au départ natation, avec un contact physique, entre relayeurs (chacun a sa puce).

L'épreuve du relais B peut être courue par 2 ou 3 compétiteurs. Dans le cas de 2 compétiteurs, chacune des 3 épreuves peut être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre participant.

Le relais mixte (relais A) doit être couru par 4 concurrents : 2 hommes et 2 femmes. L'ordre de départ est le suivant : femme, homme, femme, homme.

Tous les concurrents doivent faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche.

ART. 6 - NATATION

Port du bonnet obligatoire fourni par l'organisation.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16°et interdite si supérieure à 24,5°. Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

Pour les épreuves Jeunes, si la température de l'eau est inférieure à 16°, la natation sera annulée.

Sur la course S, après la natation, l'horaire limite d'entrée de parc à vélo est fixée à 16h05. Passé cette heure, le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course.

Sur la course M, après la natation, l'horaire limite d'entrée de parc à vélo est fixée à 10h30. Passé cette heure, le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course.

Sur la course Relais mixte, le départ maxi du dernier relayeur est fixé à 18h30

ART. 7 - CYCLISME

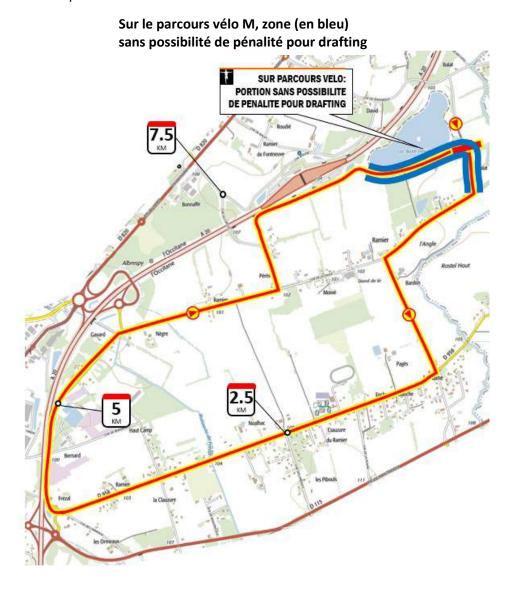
Le port d'un casque à coque dure homologué est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition, la jugulaire fermée.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle.

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 épingles.

Sur la course M, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou de véhicule pendant la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.



Pour les autres courses avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé :

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle).
- Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum

Le respect du code de la route est une obligation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Sur la course S, après le vélo, l'horaire limite d'entrée de parc à vélo est fixée à 17h25. Passé cette heure, le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course. Sur la course M, après le vélo, l'horaire limite d'entrée de parc à vélo est fixée à 12h35. Passé cette heure, le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course. Pour des raisons logistiques, le parc à vélo devra être évacué à 17h45 pour le S et 13h30 pour le M; l'organisation se réserve le droit de déplacer les vélos restants dans le parc à vélo, après ces horaires, et de les regrouper sur une autre zone sécurisée.

ART. 8 - COURSE A PIED

Dossard non plié porté visible sur le devant pendant toute la course.

Le dossard doit être fixé par au moins deux épingles.

Les ceintures porte-dossard sont autorisées.

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. **En cas de perte, elle sera facturée 50 euros**.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, une pénalité d'arrêt s'effectuera dans la prison située à l'entrée du parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de partir sur la course à pied.

Pour rappel, les durées de pénalités sont de 1 minute pour la course XS, le relais mixte et la course S et de 2 minutes pour la course M.

ART. 9 - PARC DE TRANSITION

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied vélo à la main jugulaire fermée.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

A l'issue de la natation, chaque concurrent s'engage à ranger correctement ses affaires dans son espace pour ne pas gêner les autres concurrents.

ART. 10 - RECOMPENSES

Courses Jeunes

- Une coupe pour les 3 premiers des catégories Filles et Garçons:
 - o Poussins
 - o Pupilles
 - o Benjamins

Triathlon XS

- les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers minimes, filles et garçons
- les premiers des catégories suivantes : cadets, juniors, masters, et doyens, hommes et femmes distincts.

Relais Mixte XS

Scratch : Une récompense pour les 3 premières équipes.

Triathlon S D3

Récompense pour les 3 premières équipes filles et les 3 premières équipes garçons.

Triathlon S Open

 Récompense pour les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers cadets, juniors et masters, hommes et femmes distincts. Récompense également au premier doyen et première doyenne.

Triathlon S Relais

1 coupe à la première équipe Filles / première équipe Garçons / première équipe Mixte

Triathlon S

- Challenge Didier GERVAIS (meilleur temps vélo sur la première boucle de 10km):
 - o Première Fille (1 trophée) Premier Homme (1 trophée)
- Trophée Lissac (meilleure transition PAV):
 - Meilleur temps (1 trophée) Première Fille (1 cadeau LISSAC) Premier Homme (1 cadeau LISSAC)

Triathlon M

Les 3 premiers au scratch, ainsi que les premiers juniors, masters et doyens hommes et femmes distincts.

Triathlon M Relais

- 1 coupe à la première équipe Filles / première équipe Garçons / première équipe Mixte

Triathlon M

- Challenge Didier GERVAIS (meilleur temps vélo sur la première boucle de 10km):
 - o Première Fille (1 trophée) Premier Homme (1 trophée)
- Trophée Lissac (meilleure transition PAV):
 - o Première Fille (1 cadeau LISSAC) Premier Homme (1 cadeau LISSAC)

Les personnes étant sur le podium au scratch ainsi que premières de leur catégorie pourront cumuler et seront récompensées deux fois

Pour le premier doyen et la première doyenne, ne seront pris en compte que les triathlètes ayant fini leur course à l'heure de la remise des récompenses.

ART. 11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral.

ART. 12 - MODIFICATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles.

En cas d'annulation de la natation pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de remplacer cette épreuve par une course à pied.

En cas d'annulation pour raison de force majeure indépendante de sa volonté, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

ART. 13 - SECURITE / SECOURS

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (sapeurs-pompiers et Croix rouge ou autres)

ART. 14 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police ou de gendarmerie. Ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

ART. 15 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Triathlon de Montauban est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique & Libertés » et le Règlement européen n°2016-679 de protection des données personnelles du 27 avril 2016.

ART. 16 - DROIT A L'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur les supports papiers et informatiques. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 30 mai 2020. Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porte atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.